



Construction d'un centre aqualudique sur la commune de Chambéry

Avenant n° 1 au marché F17094

Novembre 2019

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, Monsieur Michel DYEN, dûment habilité à la signature de la présente par décision n° 2017-018A du Bureau du [REDACTED],

ET D'AUTRE PART

L'entreprise Lifteam SAS, située Parc d'Activités du Héron – 404 Route des Bons Prés – 73110 La Rochette, représentée par M. Jean-Luc SANDOZ, Président de Lifteam SAS

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – CONTEXTE

Le marché de travaux notifié en décembre 2017 à l'entreprise Lifteam SAS a pour objet la réalisation des travaux relatifs au **Lot n° 3 « Charpente bois / façade ossature »** du marché de construction d'un centre aqualudique sur la commune de Chambéry.

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des adaptations suivantes intervenues en cours de chantier, qui ont fait l'objet de prix nouveaux et d'ordres de service :

- Prise en compte de diverses adaptations techniques survenues en cours de chantier :
 - Adaptation des travaux de finition et d'habillage (modification des pieds de poteau et habillage bois au lieu d'un capot alu des descentes d'eau pluviale dans la halle bassins, adaptations des murs à ossature bois) (Ordre de Service n° 6),
7 772,86 € HT
 - Traitement du bois du pentagloss (Ordre de Service n° 6),
806,00 € HT
 - Réduction des surfaces des sur-toitures sur la zone vestiaires / administration (Ordre de Service n° 6),
- 7 648,48 € HT
 - Adaptations avec la couverture du bâtiment (ajout d'une contre-flèche sur la poutre des gradins et de muraille en bois pour supporter les bac de couverture),
20 324,00 € HT
 - Rallongement des passerelles et ajout de plateforme pour l'accès et la circulation dans le plenum de la halle bassin (Ordres de Service n° 8),
7 041,86 € HT
- Expertise sur les façades et reprise des isolants en façade suite à l'exposition prolongée aux intempéries après la défaillance des deux entreprises successives du Lot 04 (Ordres de Service n° 9, 11 et 12)
29 904,15 € HT

Au global, ces adaptations représentent une plus-value de 58 200,39 € HT sur le montant du marché, soit une augmentation de 6,89 %.

ARTICLE 3 – PRIX DU MARCHÉ

L'article 3.1 de l'acte d'engagement établissant le montant du marché est donc modifié ainsi :

Montant du marché initial	844 114,38
Montant de l'avenant n° 1	58 200,39
Nouveau montant du marché <i>Pourcentage d'augmentation du marché</i>	902 314,77 + 6,89%

Les ordres de service justifiant du montant de ces adaptations sont joints en annexe au présent avenant n° 1.

ARTICLE 4 – DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution reste inchangé.

ARTICLE 5 – AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le

Pour le titulaire du marché

Pour Lifteam SAS
Le Président

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures

M. Jean-Luc SANDOZ

M. Michel DYEN
